

Communiqué à la population :

avis de restriction de certains usages de l'eau du robinet

COMMUNIQUE A LA POPULATION

Avis d'interdiction de consommer l'eau du réseau public

Suite à la mise en évidence d'une contamination bactérienne d'origine fécale de l'eau du réseau public dans un prélèvement effectué le 18 décembre 2019 sur le réseau des hameaux des Bordes et de Dixmont, les eaux du réseau ont été reconnues impropres à la consommation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

De telles contaminations pourraient être responsables de pathologies plus ou moins bénignes telles que des gastro-entérites.

C'est pourquoi, **il est demandé de prendre les précautions suivantes :**

- Pour la **boisson**, la **glace** et les **glaçons**, le **lavage des dents**, la **préparation des aliments** et le **lavage des légumes crus**, l'eau du robinet **ne doit pas être utilisée**.

Pour ces usages, il convient de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée. A défaut, il convient de porter l'eau du robinet à ébullition à gros bouillons maintenus pendant une durée de 5 minutes dans un récipient avec un couvercle. Pour éviter tout risque de brûlure, il convient de laisser refroidir avant usage.

- Pour **les autres usages** (toilette corporelle, linge, vaisselle, WC, lavage des sols), **l'eau du robinet peut être utilisée**.
- En cas de doute pour **l'abreuvement des animaux domestiques** ou d'élevage, le vétérinaire habituel est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

Un dispositif de secours va être mis en place afin d'assurer un approvisionnement de la population en eau potable : **distribution de bouteilles d'eau Samedi 21 décembre de 10h00 à 11h00 à la mairie de Dixmont et de 11h00 à 12h00 à la mairie des Bordes.**

Il est rappelé que les captages d'eau privés et les sources « naturelles » ou fontaine d'eau ne sont pas ou peu contrôlés. La qualité de l'eau n'y est pas connue et peut être dangereuse pour la santé. Il est donc fortement déconseillé d'y prélever de l'eau à des fins de consommation humaine.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement.

De nouvelles analyses de l'eau vont être effectuées pour vérifier le retour à la conformité du réseau.

Par ailleurs, afin de *désinfecter le réseau*, une surchloration va être mise en place ce qui explique l'odeur « d'Eau de Javel » que vous pourrez ressentir à l'ouverture des robinets.

La commune vous tiendra régulièrement informé de l'évolution de la situation.